

Chers Parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Groupe scolaire Jeanne d'Arc La Salle et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Vous trouverez ci-dessous quelques informations vous aidant dans cette démarche.

INSCRIPTION

- Lors de l'entretien, vous remettrez au Directeur la fiche de pré-inscription que vous aurez au préalable complété et signé, accompagné des documents demandés, document à télécharger sur notre site internet www.groupedelasalle-reims.com dans la partie inscription.
- À l'issue de l'entretien, le Directeur vous donnera réponse et, en cas de <u>pré-accord</u>, vous remettra une fiche de pré-admission.
- -Vous disposerez d'un délai de 15 jours pour nous retourner le coupon accompagné du chèque d'acompte (passé ce délai, la place pourra être considérée comme vacante).

Toute admission sera considérée comme définitive après envoi par la famille de l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en classe supérieure (indiqué sur le bulletin du troisième trimestre 2018/2019).

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2019/2020 est prévue à partir du 2 septembre 2019.

Vous recevrez **en juillet** <u>pour le Collège et le LP</u> une enveloppe comportant les informations nécessaires au bon déroulement de la scolarité de votre enfant (documents comptables, brochure de rentrée à garder, date et heure de rentrée, dates importantes, etc.).

HORAIRES DES COURS

L'emploi du temps sera remis à l'élève le jour de la rentrée. Les horaires de cours sont les suivants : De 8 h 15 à 17 h 50 Cours le mercredi matin. Pas de cours le samedi.

RESULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes sont adressés via une plate-forme numérique aux parents, d'où l'importance de fournir une adresse Email lors de l'inscription. Les parents peuvent consulter le cahier de texte et les notes sur cette plateforme.

Le code d'accès et le mot de passe vous seront fournis en septembre.



TARIFS ANNUELS

2019-2020		Services supplémentaires		
		Garderie matin	Demi-pension	Garderie soir
Ecole	555	164*	936	235*
Collège	695		936	
Lycée Professionnel	665		867	

^{*} Ce service supplémentaire est proposé aux élèves du premier degré. Le tarif indiqué est valable pour 4 jours par semaine. Un tarif dégressif est également proposé.

Autres frais à prévoir :

A ce montant, il faut ajouter entre 100 euros pour le collège et 80 euros pour le lycée (frais pédagogiques, pastorale, autres).

A noter:

 Les élèves sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz. Tous les élèves sont couverts pour le risque "Trajet" et "Extra-Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz.

La facture annuelle est adressée fin septembre.

Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels (9 prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juin).

BOURSES ET FONDS SOCIAUX

Le Collège et le LP accueillent les élèves boursiers. Certaines bourses peuvent être cumulées.

Il existe un fonds social Collégien/Lycéen. **Ces aides sont réservées aux familles qui rencontrent de grandes difficultés financières.** Des informations sont données aux familles, par circulaires remises à l'élève <u>par</u> l'intermédiair<u>e du Professeur Principal</u>.

MANUELS SCOLAIRES

Pour le Collège, les livres sont fournis par l'établissement, en contrepartie d'une caution de 100 € et d'une "convention de prêt de livres à titre gratuit des manuels scolaires" signée par la famille.

Pour le LP, la gestion des manuels scolaires est garantie par l'association ARBS via leur site internet www.arbs.com

La famille doit faire les démarches pour la réservation des livres.



ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 FORMALITES

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- La fiche de pré-inscription remplie recto verso
- Une photocopie de la carte d'identité du candidat (recto-verso)
- La photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes ayant plus de 16 ans lors de l'inscription.
- <u>Uniquement pour les inscriptions en 3^{ème} prépa professionnelle et général</u> : la photocopie du diplôme PSC1 (formation secourisme)
- Une photo d'identité récente (nom et prénom au dos)
- La photocopie des bulletins de notes de l'année en cours (ceux non encore reçus seront à nous fournir dès réception)
- Photocopie de la JAPD et/ou de l'attestation de recensement
- Le cas échéant : la photocopie du :
- -Jugement de divorce
- -De la notification de Bourse Nationale
- -Du suivi M.D.P.H. (dernier compte rendu de l'équipe de suivi de scolarisation).

REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers <u>complets avec photocopies</u> seront remis au bureau d'accueil <u>le jour du rendez-vous</u> avec le Directeur.

Tout entretien d'inscription avec un dossier incomplet <u>sans bulletin scolaire</u> se verra annulé ou reporté.

Journée "PORTES OUVERTES"

Lycée Professionnel
SAMEDI 23 MARS 2019
De 9 h 30 à 12 h 00
Et
De 13 h 30 à 17 h 00

À NOTER SUR VOS AGENDAS!

